

**PRÉAVIS N°:** 05/21

**OBJET DU PRÉAVIS:** Budget 2022

**CONSEIL COMMUNAL DU 7 DÉCEMBRE 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 38 du règlement du Conseil communal, la Commission de gestion et finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

Conformément à l'article 88 du règlement du Conseil communal, la Municipalité envoie le projet du budget à la COGEFIN au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre sous une version provisoire ou définitive. La Municipalité a sollicité, en date du 21 septembre un délai pour le rendu d'une version provisoire du budget 2022, ce que la COGEFIN a accepté. La COGEFIN a reçu une première version provisoire du budget le 4 octobre et la version définitive le 15 octobre. Elle remercie le Boursier M. Rapin, les Municipaux, le Secrétaire municipal M. Imeri ainsi que tous les employés de la Commune de Moudon pour leur travail.

La COGEFIN s'est réunie à 7 reprises pour étudier le budget, rédiger les questions, entendre les Municipaux et le Boursier et en fin de compte finaliser le rapport.

La COGEFIN constate toutefois que le budget est présenté, pour la quatrième année consécutive, avec un excédent de charges (CHF 137'734.- pour 2019, CHF 131'450.- pour 2020, CHF 309'762.- pour 2021 et CHF 50'360.90.- pour 2022). Les comptes 2019 ont confirmé le budget déficitaire annoncé avec un excédent de charges de CHF 183'130.44.- alors que ceux de 2020 ont présenté un excédent de revenus de CHF 336'137.84.-. Le Municipal des finances et le Boursier montrent probablement un excès de prudence dans les prévisions des revenus de la Commune et un excès de zèle dans la prévision des dépenses. Cette démarche, payante en termes d'équilibre des comptes, peut laisser sur le bord de la route d'autres dépenses en effectuant par exemple des amortissements comptables extraordinaires.

Il y a une année, la COGEFIN attirait l'attention du conseil sur la baisse constante de la marge d'autofinancement de Moudon et sur les marges de manœuvre possible pour augmenter cette marge d'autofinancement. Plusieurs dépenses d'un montant très important, telles que celles des associations intercommunales (AISMLE, ARAJ, etc.), sont régulièrement validées par les représentants sans discussion. Il est important d'étudier les dossiers, de poser des questions et si cela s'avère possible de proposer des modifications dans les budgets. Il est possible de faire la même chose pour les préavis même si ceux-ci peuvent paraître aussi attrayants que des plaquettes publicitaires. Ces diverses démarches peuvent conduire à des baisses de dépenses.

Pour ce faire, la COGEFIN pense que, maintenant plus que jamais, les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc doivent étudier les budgets, les comptes et les montants proposés pour diminuer les coûts et choisir les solutions les plus efficaces.

La COGEFIN émet le vœu que le budget (ainsi que les comptes) soit beaucoup plus commenté, ceci de manière à éviter de nombreuses questions.

### Dicastères : Mme Carole Pico

Adm. Gén. - Autorités, Adm. Communale, Tourisme; Promotion économique

### Questions comptes : 10 Autorités

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p11 100.3012.00 Salaire secrétaire CCRMI	Pourquoi une telle augmentation ?	Certaines taxes (eau, eu/ec) devraient être modifiée en 2022 et nous pouvons nous attendre à une augmentation des recours, d'où l'augmentation projetée. À noter que la secrétaire de la commission de recours est payée en fonction des heures effectivement travaillée ; ce montant peut donc varier fortement en fonction du temps effectif de travail.
p11 100.3111.00 Achat matériel et mobilier	Pour quand est prévue l'acquisition du système de vote électronique ?	Cet objet est de la compétence du bureau du Conseil communal qui traite directement avec le prestataire.
P11 100.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations	Pour quelle raison l'aide au banquet de Cornier se trouve-t-elle encore dans les comptes du conseil communal ?	Le montant est prévu conformément au règlement sur l'organisation du Banquet qui prévoit que la financement de l'événement est assurée par le budget de fonctionnement.
p12 101.3170.00 Frais de réceptions et de manifestations	À quoi correspondent ces frais exactement ?  Variation importante d'une année à l'autre !	Il s'agit des cadeaux offerts aux jubilaires de 90 ans. Le montant est adapté en fonction de l'effectif des années précédentes.

### Questions comptes : 11 Administration communale

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p12 110.3185.00 Honoraire études et expertises	À quoi cela correspond-il ?	Il s'agit du montant disponible pour des mandats afin d'appuyer la Municipalité dans différents dossiers. Cela peut être une étude préliminaire dans un domaine particulier, l'appui dans la rédaction de règlements communaux ou encore une expertise immobilière. A titre d'exemple, en 2020, il a été question de la préparation du dossier de Moudon pour accueillir le projet IMAGO.

p12 110.3185.01 Honoraires et frais de justice	À quoi cela correspond-il ?	Il s'agit des frais relatifs aux différentes procédures judiciaires en cours ou auxquelles la Municipalité sera confrontée en 2022.
p12 110.3189.00 Frais divers et d'archivage	Avons-nous mandaté une société ?  Si oui laquelle ?	Il s'agit de Docuteam, basée à Yverdon, qui est une société spécialisée dans le conseil en gestion de l'information, traitement d'archives et l'archivage électronique. Des prestations ont été fournies en 2020 (voir rapport de gestion, p.23). Un nouveau mandat est prévu en 2022 pour démarrer le traitement des archives récentes (dès 1960).
p13 110.4311.00 Emolument chancellerie	À quoi correspond ce produit ?	Ce sont les émoluments administratifs relatifs aux procédures de naturalisation, à la délivrance de différentes autorisations municipales en matière notamment de police des constructions et police du commerce (procédé de réclame), etc.

### Questions comptes : 16 Tourisme

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p15 160.3193.00 Cotisations à associations	Nous souhaitons avoir la liste des associations auxquelles on verse une cotisation ?	Suisse Tourisme, Vaud Promotion, Fédération Suisse du Tourisme, Plus Beaux Villages de Suisse, Chemin des Blés, Vaud Rando, Suisse Rando, SuisseMobile.
p15 160.3199.00 Frais divers de promotions et d'expositions	À quoi correspond ces frais divers ?  Quel genre de manifestations ?	Il s'agit de tous les événements et actions de promotion organisés par l'OT tout au long de l'année, comme p. ex. : visites guidées thématiques (y. c. Halloween Ghost Tour, NuitRando, etc.), développement de nouveaux produits touristiques (développement et promotion de randonnées pédestres et tours à vélo, géocaching, etc.), stands promotionnels (visuels et goodies) sur des événements, jeux concours, etc.
p15 160.4271.00 Produit des sous-locations	À quelles locations ce produit de sous-location correspond ?	Sous-location des locaux de l'office du tourisme au Festival des musiques populaires.
p15 160.4356.00 Facturations de services à des tiers	Qui sont ces tiers ?	Toutes les personnes qui achètent une prestation à l'office du tourisme.

## Dicastères : M. Serge Demierre

Finances; Services industriels

### Questions comptes : 2 Finances

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p19 200.3011.00 Traitements	Reprise sous contrat d'un EPT de 0.5 par l'AIMLE. La différence ne correspond pas au CHF 56'000.- du compte 200.4359.00. Pour quelle raison ?	Le compte 200.3011.00 concernent tous les collaborateurs du service. Dans les chf 56'000.-, sont compris également les charges sociales et frais administratif et de gestion.
p19 200.3170.00 Frais réceptions et manifestations	Quels sont les frais liés à ce service ?	Fais lors de la réception de personnes externe au service, achat de café et une participation communale au repas du service une fois par année.
p19-20 210 Impôts	Pourquoi les produits sont sous-évalués par rapport aux produits des comptes 2020 et 2019 ?	Selon le résultat de l'analyse du service lors de l'élaboration du budget.
p20 210.3187.01 Commission perception IS	À quoi ou à qui sert cette perception de CHF 13'000.- ?	Comme déjà dit à plusieurs reprises à la Cogefin, ce montant représente la commission perçue par le Canton à qui la perception des impôts a été déléguée.
p20 210.3301.00 210.4001.01 210.4091.00 Défalcation impôts, Récupération des créances défalquées, Impôt récupéré après défalcations	Pourriez-vous nous expliquer ces comptes ?	210.3301.00 Cela représente les créances d'impôts abandonnées car les diverses procédures pour leur encaissement n'ont pas abouti. À comparer à des actes de défaut de bien. 210.4001.01 Cela concerne les encaissements sur ADB pour les créances sur taxes et impôts facturés directement par la commune. 210.4091.00 Si des contribuables reviennent à meilleure fortune, les impôts qu'ils n'avaient pas payés sont à nouveau réclamés.
p20 210.4011.02 Redistribution aide PF17	À quoi correspondent ces produits ?	C'est la compensation par la Confédération d'une partie de la perte fiscale subie par les communes suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition des sociétés.
p21 220 Service de la dette	Serait-il possible d'avoir la liste des emprunts ainsi que la totalité de la dette ?	Ces informations sont transmises chaque année avec la clôture des comptes.
p22 230 Amortissements et	Pourrait-on nous expliquer ceci ?	Il s'agit d'amortissement et réserves dont la ventilation sur d'autres chapitre comptable n'est

réserves non ventilés		pas possible. Pour le budget cela ne concerne qu'une subvention qui peut être utilisée selon les besoins.
-----------------------	--	---

### Questions comptes : 8 Services industriels

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p47 810.3114.00 Achat de machines matériel d'exploitations & d'entr.	Ce montant correspond-il à la moitié du véhicule ?	Oui, avec en plus chf 1'500.- les achats courants de petites machines et matériel.
p48 810.3804.00 Attribution à fds maintien valeur réseau eau	Quelle est la différence entre un amortissement comptable et un économique ?	L'amortissement comptable est fait sans tenir compte de la durée de vie réel du bien, mais selon les durées figurant dans le règlement sur la comptabilité des communes. L'amortissement économique est lui basé sur la durée de vie effectives des investissements.
p48 810.4801.00 Prélèvement sur fonds véhicules	Pourrait-on nous expliquer comment cela est lié au compte 810.3114.00 ?	Il n'y a pas de lien direct. La reprise sur fonds de réserve compense simplement au crédit la charge passée au débit.
p49 830.3114.00 Achat de machines, matériel d'exploitation & d'entretien	Ce montant correspond-il à la moitié du véhicule ?	Oui, avec en plus chf 1'700.- les achats courants de petites machines et matériel.
p50 830.3311.00 Amortissements	À quoi correspondent ces amortissements ?	Cela correspond à tous les amortissements comptables obligatoires des infrastructures du service du gaz.
p50 830.4801.00 Prélèvement sur fond de réserve véhicule	Pourrait-on nous expliquer comment et pourquoi cela est lié aux comptes 810.3114.00 et 810.4801.00 ?	Ce n'est pas lié aux comptes mentionnés.

## Dicastère : Mme Véronique Diserens

Travaux – Voirie, Parcs, Ordures ménagères, Épuration, Cours d'eau

### Questions comptes : 430 Service des travaux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p33 430.3123.00 W.C. publics – Achat et consommation d'électricité	Pourquoi de l'électricité dans les WC alors qu'aucun n'est accessible au public ?	Les WC sont tenus hors gel. Etant donné que les bâtiments qui les abritent ne sont pas isolés, il est préférable d'éviter des dégradations sur les murs et autres. Une stratégie des WC est en cours pour l'année 2022 (avec préavis à venir),
p34 430.3155.00 Entretien véhicules & machines	Nous souhaitons avoir le détail des entretiens à effectuer.	Comme tout-un-chacun s'occupe de sa voiture, il en va de même pour les véhicules et engins du service. Les services se font chaque année 1x pour les véhicules et remorques et 2x pour les engins qui sont très sollicités. Pour ces derniers on ne compte pas en kilomètre mais en heures d'utilisation. Ex., la tonte des terrains de football se fait en 5 à 6 heures pour à peine 4 km. Les moteurs d'engins ne servent pas qu'à se déplacer mais à faire fonctionner les accessoires : tondeuse, bac de récupération, lame à neige, saleuse, brosse. Les petites machines tondeuses, débroussailleuses, souffleuses, etc. sont aussi contrôlées annuellement. Les principaux travaux d'entretiens sont : rempl. de pièces d'usures courantes, rempl. de pneus, rempl. de l'huile hydraulique et huile moteur, des filtres à air et à huiles, graissage... Les réparations sont également incluses dans ce compte et sont en partie faite par notre mécanicien tout comme les services courants. Pour tous ces travaux nous achetons les pièces auprès des fournisseurs. Nous établissons chaque année un état des véhicules et engins et établissons le programme de remplacement afin d'éviter d'avoir des coûts d'entretiens trop conséquent. Nous nous basons aussi sur les recommandations de l'organisme « Infrastructures communales » Voir le planning de remplacement dans les rapports de gestion.
p34 430.3185.00 Honoraires et frais d'expertises du réseau routier	Que signifie le commentaire «analyse des entretiens courants à réaliser sur le réseau routier communal» ?	Afin de pouvoir planifier et prévoir au niveau budgétaire le coût d'entretien et de rénovation de notre réseau routier, nous souhaitons établir une étude-analyse. En effet, cette étude a pour but de nous offrir une gestion optimale de nos infrastructures en établissant un budget sur 5 ans avec une répartition des travaux par secteur en fonction

		<p>de nos finances communales.</p> <p>Nous savons que certains tronçons devront à cours et moyens termes être refait en entier. Cette planification nous permettra d'apporter des solutions afin d'arriver à long terme à une situation d'entretien correct.</p> <p>Aujourd'hui, il y a plusieurs solutions et techniques qui sont utilisées afin de prolonger la durée de vie des chaussées anciennes à des coûts intéressants et surtout avec un faible impact environnemental.</p> <p>Ces techniques étant différentes en fonction de l'état de la chaussée (fissures, nids de poule, etc), nous avons besoin d'être conseillé afin de cibler au plus juste quelle méthode utiliser sur quel tronçon tout en respectant notre budget.</p>
p34 430.3192.00 Taxes sur véhicules	Le montant de la taxe a plus que triplé en 3 ans (2017 à 2020). Qu'en est-il de la projection du montant 2021 et pour quelle raison ce montant augmente-t-il ?	<p>La projection de ce compte pour 2021 se situe à environ chf 4'400.-.</p> <p>Dans ce compte sont, outre les taxes annuelles sur véhicules, comptabilisé les taxes pour l'expertise des véhicules ainsi que les taxes lors de la mise en circulation des nouveaux véhicules.</p> <p>Pour 2021, nous avons donc les coûts de la mise en circulation du nouveau Meili 7000 Urs ainsi que l'augmentation des taxes automobile et poids lourd par rapport au véhicules remplacé.</p> <p>L'augmentation s'explique par une augmentation des véhicules et remorques au service de la voirie ainsi que des augmentations des nouveaux véhicules par rapport aux véhicules remplacés (comme c'est le cas avec le Meili cette année).</p> <p>Actuellement le service de voirie a fait la demande pour l'exonération de la taxe de certains véhicules.</p>
p34 430.3311.00 Amort. D'ouvrages de génie civil et d'assainissement	Le montant a régulièrement augmenté ces dernières années. Pour quelles raisons projetez-vous à nouveau une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2020 ?	<p>Les amortissements sont calculés et planifiés en fonction des investissements réalisés ou dont il est prévu qu'ils seront réalisés et terminés en 2022 (réfection route d'Yverdon, coude de la Broye.</p> <p>Ces amortissements comptables (non-financiers) sont obligatoires et seront calculés sur les investissements effectifs à fin 2022, le montant peut donc varier en fonction de l'avancement des travaux.</p>

### Questions comptes : 460 Réseau d'égouts & épuration

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p37 460.3901.00	Le montant de ces	Les imputations internes du personnel sont

<p>Imputations internes de frais de personnel</p>	<p>imputations internes est de l'ordre de CHF 65'000.- depuis 2016 sauf en 2020 ou il était de CHF 40'000.-. Pour quelles raisons ce montant a été ramené à une valeur aussi basse que CHF 29'296.- ?</p>	<p>calculées en fonction d'une estimation du temps consacré au divers services. Pour le service EU/EC, on constate que le temps consacré par le personnel communal est en diminution par rapport aux années précédentes. Cette diminution est certainement le résultat d'un entretien constant et régulier des canalisations et à des gros travaux préventifs pour éviter un maximum les problèmes lors des événements orageux par exemple. En 2022, il est notamment prévu de commencer une campagne de curage des canalisations qui devrait s'étaler sur 2 à 3 ans. La surveillance et la maintenance de ces tronçons sera donc simplifiée les années suivantes. À noter que les imputations internes ne représentent pas des dépenses puisqu'elles sont équilibrées entre les charges et les produits.</p>
<p>p37 460.3902.00 Imputations internes de biens et services</p>	<p>Le montant de ces imputations internes est de l'ordre de CHF 21'000.- depuis 2016 sauf en 2020 ou il était de CHF 12'000.-. Pour quelles raisons ce montant a été ramené à une valeur aussi basse que CHF 7'000.- ?</p>	<p>Il s'agit dans ce compte, du coût estimé du véhicule utilisé pour la surveillance et l'entretien du réseau. Le temps d'utilisation du véhicule est totalement corrélé à celui du temps consacré par le personnel. Les raisons de la diminution sont donc identiques que pour le compte 460.3901.00</p>

### Questions comptes : 470 Cours d'eau, rives

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
<p>p38 470.3147.00 Entretien des cours d'eau</p>	<p>Nous souhaitons avoir le détail de ce montant.</p>	<p>Entretien courant (divers petits ruisseaux) chf 2500.- ; curage de l'Orjalet, entretien annuel chf 6'000.- ; retenue La Rochette, curage environ 125m3 chf 16'000.-.</p>

## Dicastères : M. Roger Müller

Adm. Gén. - Affaires culturelles & Loisirs ; Domaines et bâtiments; Instruction publique & Cultes

### Questions comptes : 15 Affaires culturelles & Loisirs

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p13 150.3653.13 Ludothèque	Pour quelle raison la ludothèque ne reçoit-elle pas d'aide cette année ?	Selon les dernières informations reçues la Ludothèque n'a plus d'activité. La municipalité a écrit à la responsable pour obtenir la confirmation officielle de la cessation d'activité.
p14 150.3659.00 Dons, aides et subventions casuels	Le montant de CHF 10'000.- est dans la fourchette basse de ces dernières années. Quel est le projeté pour l'année 2021 ?	Pour l'instant il n'y a rien de prévu. Ce compte donne une marge à la municipalité pour soutenir des manifestations ou des associations autres que celles prévues par des budgets dédiés. Cela permet d'octroyer des aides ponctuelles. La situation du compte à ce jour est de chf 3'463.05. On peut estimer qu'il sera à moins de chf 5'000.- à la fin de l'exercice. Compte tenu de la situation sanitaire, il y a eu beaucoup moins de demande qu'habituellement.

### Questions comptes : 3 Domaines et bâtiments

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p23-31 xxx.3011.00 Traitement service des bâtiments	Que comprennent ces comptes ? Le service de conciergerie pour quels bâtiments (communaux et scolaires) ?	300.3011.00 traitement des intendants pour les bâtiments de la commune sauf le scolaire. 360.3011.00 bâtiment scolaire propriété de Moudon 361.3011.00 complexe du Fey propriété de l'AIMLE (refacturé à l'association)
p23-31 xxx.4901.00 et xxx.3901.00 Imputation interne de frais de personnel	Est-ce que ces comptes centralisent les frais de conciergerie pour les bâtiments communaux et scolaires ? Quelle est la différence avec les comptes xxx.3011.00 ?	Non il s'agit des prestations fournies par l'intendance des bâtiments (produit 300.4901.00) réparties pour les différents bâtiments dans le compte xxx.3901.00.
p23-31 xxx.3909.00 Imputation interne intérêts	À quoi correspondent ces imputations internes d'intérêts que l'on retrouve pour l'ensemble des bâtiments ?	C'est la répartition des intérêts payés sur les emprunts communaux en fonction des valeurs comptables de chaque bâtiment.

## Questions comptes : 31 Domaines & terrains

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p23 310.3141.00 Fermes communales : entretien	Le montant indiqué chaque année au budget est toujours dépassé de plus de 50 %. Ne serait-il pas judicieux d'indiquer un montant plus élevé, p. ex. Un minimum de CHF 42'000.- ? Nous souhaitons avoir le détail des entretiens déjà prévu ?	Ce poste est difficile à évaluer. Les travaux lourds feront l'objet d'un préavis (ferme de Frémont CHF 830'000.- plan d'investissement). Ce poste devrait rester stable voir diminuer suite à la vente de certains domaines. Pour 2022, il n'y a pour l'instant pas de travaux importants dans les fermes. Il s'agit d'entretien imprévu (sanitaire, électricité, etc.) Par exemple cette année nous avons dû changer des fenêtres à la Cerjaulaz, réparer des installations sanitaires à Cornier et remplacer des tableaux électriques à Beauregard. A ce jour, le solde du compte est de chf 22'132.80. Dès lors, et sauf coût exceptionnelle et imprévu, le budget de chf 28'000.- ne devrait pas être dépassé cette année et le budget du même montant pour 2022 semble cohérent et suffisant.
p23 310.3146.00 Entretien des terrains	Nous souhaitons avoir le détail des entretiens dévolu à ce compte .	Il s'agit des drainages des terrains à refaire. Le principe appliqué est que la commune fournit le matériel et que les fermiers effectuent le travail. En 2021 il y a plusieurs inondations qui ont bouché les drains. Les travaux débutés cette année devront être terminés en 2022. Sont également comptabilisés dans ce compte les frais de revitalisation des zones humides.
p23 310.3311.00 Amortissement ouvrage génie civil	Ce compte correspond à l'amortissement de chemin agricole. Nous souhaitons avoir le détail ainsi que le préavis auquel cet amortissement fait référence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amortissement chf 4'000.- sur étude réfection des chemins agricoles, préavis à venir.</li> <li>- Amortissement chf 6'700.-Buttes de tir de la Rollaz, préavis 65-21.</li> </ul> <p>À noter que les amortissements budgétisés tiennent comptes des investissements réalisés ou prévus d'être réalisés durant l'exercice. En fin de compte, seules les investissements effectivement réalisés et terminés à fin 2022 seront pris en compte. Les amortissements ne sont pas des dépenses financières et ne représentent donc pas une autorisation de dépenser.</p>
p23 310.3312.00 Amortissement des bâtiments et constructions	Nous souhaitons avoir le détail des différents amortissements (y compris ceux pour la ferme de Freymond) ? Nous souhaitons avoir une liste des	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ferme de Cerjaulaz, préavis 27/07 amort. Chf 4'700.-</li> <li>- Ferme de Frémont, assainissement, préavis 36/08, amort. Chf 1'400.-</li> <li>- Ferme de Beauregard, réfection appartement, préavis 20/12, amort. Chf 6'600.-</li> <li>- Ferme de Frémont, hangar, préavis à</li> </ul>

	fermes communales ainsi que leur localisation.	venir, chf 23'500.- Pour la liste des fermes et leur localisation voir annexe.
p23 310.4232.00 Fermes communales : Loyers	Comment sont répartis les loyers de Planche-Signal loué à la DGAV entre le bâtiment (310.4232.00) et les terrains (310.4232.01) ?	Il s'agit de 2 choses différentes le compte 310.4232.00 regroupe la location des bâtiments et des terrains qui font partie de l'exploitation. Le compte 310.4232.01 regroupe les locations des Esserts (terrain propriété de la commune ne faisant pas partie d'une exploitation). Ces terrains sont loués en plus des exploitations agricoles à nos fermiers.
p23 310.4232.01 Esserts communaux : loyer	Pour quelles raisons y a-t-il une augmentation de CHF 36'000.- à CHF 50'000.- des loyers ?	Il n'y a pas d'augmentation par rapport au budget 2021 qui était déjà de chf 50'000.-. Par contre et contrairement à ce qui était prévu initialement, les terres du domaine de Planche-Signal ne sont pas louées séparément de la Ferme et le montant de chf 20'000.- ajouté au budget 2021 aurait dû être retranché. Le budget 2022 devrait donc être de l'ordre de chf 30'000.- ..

### Questions comptes : 34 Bâtiments financiers

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p25 341.4271.00 Produit loyer caserne des pompiers	Nous souhaitons connaître la répartition des coûts entre les différentes communes du SDIS.	Nous ne disposons pas de cette information et cette demande ne concerne pas le dicastère des bâtiments. Merci de faire cette demande au dicastère concerné.
p25 341.4351.00 Facturation charge chauffage	La répartition entre les communes membres du SDIS est-elle la même que pour le loyer ? Pour quelle raison n'y a-t-il pas eu de facturation du chauffage sur le budget 2021 ? Quelle est la projection pour 2021 ?	Merci d'éclaircir la 1 ère question lors de la séance car cela n'est pas très claire. Pour la 2 ème question, il n'y a pas eu d'achat et de facturation sur le budget 2021, car la pratique était différente au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire que c'était le service du gaz qui payait les achats de gaz et les refacturait ensuite au SDIS. Pour la 3 ème question, il ne nous est pas possible de faire une projection car cela dépend beaucoup des conditions climatiques.
p25 342 Bâtiment La Châtelaine	Ce bâtiment n'est plus loué à partir du 01.01.2022. Quel est son avenir au sein des bâtiments communaux ?	Il n'y a rien d'établi. Plusieurs variantes sont possibles y compris la vente du bâtiment. Le conseil sera renseigné lorsqu'un projet concret pourra être présenté.

## Questions comptes : 350 Hôtel de Ville

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p25 350.3151.00 Entretien installation et mobilier	Les montants sont habituellement complètement repris sur le fond de renouvellement (350.4801.00). Pourquoi n'est-ce pas le cas cette fois ?	Les chf 2'000.- qui ne sont pas repris par le fonds concerne des divers et imprévus qui ne représente pas des investissements visant la modernisation de l'administration (par exemple réparation de chaise). Ce sont des dépenses courantes.

## Questions comptes : 351 Douane - Auberge

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p26 351.3120.00 Eclairage – chauffage – eau	Le montant indiqué concerne les charges d'électricité pour le maintien des appareils électriques. Quelle est la projection pour 2021 ? Pourquoi est-il indiqué chauffage alors que celui-ci est décompté dans la consommation du gaz ?	Entre chf 500 et 1'000.- Effectivement le libellé du compte n'est pas très clair et a été modifié par Achat et consommation d'électricité. Le no du compte a également été modifié en 351.3123.00.
p26 351.3122.00 Achat et consommation de gaz	Pourquoi encore un tel montant pour l'auberge de la Douane inoccupée ?	Les bâtiments doivent être chauffés même si les locaux ne sont pas occupés. Pour information lors de l'exploitation en 2017 et 2018 nous étions entre CHF 12'000.- et CHF 13'000.-
p26 351.3141.00 Entretien du bâtiment	De quel entretien s'agit-il ? Ce montant est-il nécessaire alors qu'une rénovation complète est projetée ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AQA confiance (système adoucisseur d'eau)</li> <li>- BWT, best water technology, contrat entretien eau</li> <li>- Elcotherm, contrat entretien chaudière à gaz</li> <li>- MDT, traitement eau de chauffage</li> <li>- Hoval, centrale de chauffe avec matériel</li> </ul> <p>Oui, il faut un minimum de maintenance pour que les différents systèmes ne se péjorent pas.</p>
p26 351.3154.00 Entretien mobilier - machines	Même question pour l'entretien du mobilier .	Il s'agit d'une petite réserve en cas de problème avec le matériel entreposé.
p26 351.3909.00	À quoi correspond	À la répartition des intérêts en fonction des

Imputation interne d'intérêts	cette dette ?	travaux prévus sur le bâtiment de la Douane.
-------------------------------	---------------	--

### Questions comptes : 352 Ancien collège de la Grenette - Pavillon

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p26 352.3123.00 Achat et consommation d'électricité	Y a-t-il des chauffages électriques ? Pour quoi le coût est-il si élevé ?	Les pavillons sont équipés de climatiseurs, ce qui représente une consommation électrique importante
P26 352.3141.00 Entretien du bâtiment	Quels sont les entretiens envisagés ?	La salle actuelle de musique va être rénovée pour CHF 15'000.-. Il s'agit en fait de l'ancienne salle de chimie. Des blocs doivent être démontés en particulier. Une nouvelle salle de classe pourra y être créée.

### Questions comptes : 354 Bâtiments divers

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p27	Nous souhaitons avoir le détail des bâtiments concernés, de l'entretien de ces bâtiments, et le détail des amortissements. À qui ces bâtiments sont-ils loués ?	Il s'agit ici de tous les bâtiments communaux qui ne sont pas mentionnés de manière détaillée dans le plan comptable (ancien stand de tir, bibliothèque communale, Grenette, Musée du Rochefort, Granges îles à l'Ours, Pétrolière, anciennes Prisons, Dépôt Pl. de la Gare ex. Faucherre, bâtiment multifonctionnelle Champ du Gour, etc..). Cette liste n'est pas exhaustive. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment champ du Gour, préavis 21/17, amortissement chf 13'900.-</li> <li>- Tour de l'Horloge Château de Rochefort, préavis 50/19, amortissement 3'400.-</li> </ul>

### Questions comptes : 357 Caserne communale

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p28 357.3141.00 Entretien du bâtiment	Nous souhaitons avoir les détails des entretiens envisagés.	Il s'agit principalement de travaux de détartrage et de remise en état des sanitaires ainsi que des contrats d'entretien pour l'eau, le chauffage et la ventilation.

### Questions comptes : 358 Bâtiment SI – Voirie - Forêts

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p28 358.3310.00 Amortissement des dépenses d'investissements	À quoi correspondent ces amortissements ?	Amortissement du bâtiment des services communaux.

### Questions comptes : 360 Conciergerie bâtiments scolaire Moudon

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
-------------------	----------	--------------------

p29 360.3803.01 Attribution fds maintien de la valeur	Nous souhaitons avoir des détails sur ce rééquilibrage.	Cette méthode sert à calculer en quelque sorte le réel coût d'utilisation des bâtiments. Le calcul se base sur les valeurs ECA des bâtiments scolaires sur lesquelles nous comptons un amortissement en 60 ans, chf 819'100.-. De ce montant sont déduits les amortissements obligatoires effectifs de chf 28'311.-. Compte tenu que ces bâtiments sont déjà anciens, une diminution de 45 % est comptée, chf -355'855.-. Montant arrondi chf 435'000.-
--	--	---

**Question COGEFIN :** Le compte 360 englobe-t-il tous les frais de conciergerie pour tous les bâtiments scolaires hormis le Fey ?

**Réponse municipale :** Oui

**Question COGEFIN :** La consommation de gaz des bâtiments communaux est considérable (voir tableau récapitulatif ci-dessous). Nous souhaitons connaître la consommation par m<sup>3</sup> chauffé des bâtiments communaux. Une réflexion a-t-elle été menée sur une isolation et sur des alternatives au gaz ?

**Réponse municipale :** Le calcul au m<sup>3</sup> est compliqué et couteux en ressources et n'amènerait que peu d'information. Les consommations sont très différentes d'un bâtiment à l'autre. Les constructions et les capacités d'isolation ne sont pas comparables. Il est clair que le type de construction de l'Ochette qui a été construit au début des années 1970 n'est plus conforme aux normes actuelles. Un four en été et un frigo l'hiver. Pour rappelle la réfection de ce bâtiment avec un ajout de quelques salles avait été devisée à plus de 20 mio de CHF. Il est également difficile d'isoler des bâtiments historiques qui sont de vrais gouffres à énergie. On se heurte à certaines réalités financières. On peut toutefois mentionner les études en cours pour une centrale de chauffe qui pourrait alimenter un grand nombre de bâtiments sous forme de chauffage à distance. C'est dans ce cadre que le système de chauffage actuel pourra être revu et éventuellement remplacé.

## Questions comptes : 521 Parascolaire

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p39 521.3522.00 Participation unité accueil parascolaire	C'est la première baisse (budgétée) depuis le début de la précédente législature. Nous souhaitons connaître la projection pour 2021.	Ce calcul nous est fourni par l'AIMLE. La diminution de ce poste est dû à une augmentation des produits. La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a augmenté sa participation de CHF 16'000.- et l'ARAJ (Association du réseau d'accueil de jour) a revu à la hausse la participation des parents pour une somme de CHF 24'000.-. Le reste de la diminution a été obtenue par une gestion très serrée du budget.

## Questions comptes : 580 Temples et cultes

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p40 580.3901.00 Imputation interne de frais de personnel	Est-ce que cette imputation est celle de l'équipe de conciergerie ?	Oui

## Dicastères : M. Jean-Philippe Steck

Aménagement du territoire, informatique

### Questions comptes : 19 Service informatique

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p16 190.3186.00 Assurance inst. informatiques	Que couvre cette assurance en cas de cyberattaque ? Dans l'assurance cybercriminalité en cas d'attaque, pour quel montant est-on assuré ?	Les éléments et montants couverts sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des maliciels ainsi que reconstitution et/ou récupération des données électroniques et des logiciels pour CHF 500'000.-</li> <li>- Interruption d'exploitation, Frais supplémentaires sans la Perte du produit d'exploitation pour CHF 500'000.-</li> <li>- Trafic électronique des paiements pour CHF 100'000.-</li> <li>- Frais forensiques, CHF 100'000.-</li> <li>- Frais en relation avec la violation de la protection des données et de l'obligation de la préservation du secret, CHF 100'000.-</li> <li>- Gestion de crise et mesures de réputation, CHF 100'000.-</li> <li>- Cyberchantage, CHF 50'000.-</li> <li>- Protection juridique lors de procédures administratives, CHF 100'000.-</li> </ul>
p17 192.3185.00 Prestation de service sur réseau communal	Quelle est la date du dernier audit ?	Il n'y a jamais eu d'audit spécifique sur la sécurité informatique commandité par la Municipalité, autre que les bonnes pratiques en vigueur au niveau de nos prestataires. Un tel audit est aujourd'hui nécessaire au vu des attaques subies par d'autres communes vaudoises.
p17 195.3185.00 Prestation de service GED	Comment justifiez-vous que le déploiement de la GED coûte autant d'argent ?	Il s'agit d'un mandat d'accompagnement pour la mise en œuvre de la GED au greffe communal pour les courriers entrants et sortants. De plus, nous allons étendre l'usage de la GED comme outil de gestion de processus sur les documents, ce qui éviterait de les envoyer par mail et ainsi de démultiplier les versions d'un même document. Sans offre ferme, ce montant ne représente qu'une estimation.

La COGEFIN émet le vœu d'avoir la copie de l'audit sur la sécurité informatique du compte 192.3185.00

**Réponse municipale :** Nous en prenons bonne note.

De fortes dépenses ont été prévues pour notre sécurité informatique, cela laisse à penser que la sécurité actuelle n'est pas suffisamment solide ou datée. Est-ce le cas ?

**Réponse municipale :** La sécurité actuelle n'est pas mauvaise ou datée, mais au vu de l'intérêt que suscite les communes vaudoises en particulier pour les pirates, nous nous devons de contrôler, et le cas échéant, améliorer d'une part les moyens techniques mise en place et d'autre part augmenter la sensibilisation des utilisateurs à cette problématique.

La COGEFIN souhaiterait savoir ce que la Commune fait avec ces anciens outils informatiques.

**Réponse municipale :** L'ancien matériel est détruit en bonne et due forme.

### Questions comptes : 32 forêts et pâturages

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p24 320.4518.01 Participation du canton à des charges des forêts	Pourquoi le Canton ne participe-t-il plus aux coûts des forêts ?	Ces participations sont désormais perçues par le groupement forestier.
p24 321 Forêts – Projets & Études 6 <sup>e</sup> arrondissement	Que devient ce projet ?	

## Dicastères : M. Felix Stürner

Adm. Gén. - Transports et mobilité; Service social

### Questions comptes : 18 Transports et mobilité

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p16 180.3517.00 Participation déficit bassin de transport Broye	Est-ce une augmentation exceptionnelle, ou sera-t-elle pérennisée ?	<p>Les fluctuations de la participation des communes aux bassins des transports publics (TP) dépendent de divers facteurs liés à la planification de la DGMR (cf. documents joints) [2021 : 556'075.10.- CHF au lieu de 578'200.00.- CHF].</p> <p>Les communes n'ont que peu d'influence sur cette planification puisqu'elle est de compétence cantonale (LMTP, art. 1, al. 4 ; art. 4). Du côté des coûts, ceux-ci sont répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitant·e·s et d'un coefficient de qualité de desserte (RRTPu, art. 2).</p> <p>Un développement de la cadence de la ligne 10.062 - actuelle 62 TL, future 362 CarPostal - étant prévu dans un avenir proche, de même que des changements de fréquences pour la 10.065 - actuelle 65 TL, future 365 CarPostal -, il est probable que ces améliorations entraîneront une incidence financière générale. D'autre part, au vu des incertitudes liées à la pandémie, ainsi que des coûts supplémentaires engendrés, il est plausible qu'une couverture supplémentaire sera nécessaire (cf. lettre de la DGMR du 20 octobre 2021) sans qu'il puisse être véritablement question d'une «pérennisation» pour autant.</p>
p16 181.3137.00 Achat abonnement carte CFF	Les cartes journalières ne répondaient-elles pas à un besoin de notre population ? Ainsi, pourquoi diminuons-nous le nombre de cartes ?	<p>En raison de la situation sanitaire, beaucoup de cartes n'ont pas trouvé preneuse ou preneur et la perte financière a été conséquente. Afin d'amoindrir ce préjudice, le nombre de carnets de cartes journalières CFF a été réduit de trois à deux.</p>

### Questions comptes : 7 Service social

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p44 710.3652.03 Subvention pédibus	Comment seront utilisés ses 900? - ?	<p>Il s'agit d'une contribution au fonctionnement de l'organisation cantonale du Pédibus puisque la commune de Moudon possède deux lignes actives au Fey.</p> <p>Ce montant qui correspond à une sorte de cotisation a été déterminé par l'association</p>

		responsable. Pour le détail de son affectation, il faudrait donc s'adresser directement à ladite association (Association transports en environnement, ATE ; voir aussi <a href="https://pedibus.ch/coordinations/pedibus-vaud/">https://pedibus.ch/coordinations/pedibus-vaud/</a> ) pour en connaître l'usage exact.
p44 710.3652.04 Subvention Ass. Arc-Echange	Que fait cette association ?	Cette association active à Moudon depuis 2020 a pour objectif principal de faciliter l'intégration des jeunes mères et de leur(s) enfant(s) après leur venue au monde. ( <a href="https://www.arc-echange.ch/">https://www.arc-echange.ch/</a> ). Lors de son installation, elle avait déjà fait la demande d'une subvention communale que la municipalité avait décidé d'étudier. La ludothèque Domino n'étant plus active, l'exécutif a réattribué une partie de sa subvention (5000.-CHF) à cette association très sollicitée par une partie de la population moudonnoise répondant donc bien à un besoin réel.
p44 710.3654.03 Fondation Cherpillod	Est-ce le moment opportun pour baisser le soutien ? Nous souhaitons avoir le projeté pour 2021.	Les budgets des années précédentes ne prenaient pas en compte la subvention du service de la jeunesse et les comptes effectifs se montent à 24'500 CHF depuis environ 2018. Cette année, le montant a simplement été adapté à la situation réelle de ces dernières années. Il n'y a donc pas de baisse effective de la subvention (voir comptes 2020).
p45 720 Prévoyance sociale cantonale	Comme tous les comptes ont été regroupés, comment est-il possible de savoir de quelle manière sont ventilées ses différentes prestations ? Pourquoi tous les comptes ont-ils été regroupés ? Il est du coup compliqué d'avoir une bonne vision de chaque subvention.	La commune n'exerce aucune influence sur l'évolution des charges de la cohésion sociale cantonale et le détail ne lui est donc pas utile. En revanche, ce détail par compte séparé pose chaque année des problèmes, car la bourse connaît le chiffre global pour établir le budget et les comptes relativement tôt, alors que le détail ne lui parvient que très tardivement. Cela l'amenait à mettre au budget des chiffres «erronés» sur le compte 720.3515.00 pour arriver au total désiré et ensuite modifier cela lorsque les chiffres détaillés étaient transmis. Cette façon de procéder n'était pas satisfaisante.

## Dicastères : M. Raphaël Tatone

Adm. Gén. - Sports ; Police

### Questions comptes : 17 Sport

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
P15 170.3011.00 Traitements	Quel poste cela concerne-t-il ?	Surveillance piscine Ochette
p15 170.3185.00 Honoraires études et expertises	Quels genres d'études d'expertises et d'honoraires cela concerne-t-il ?	Comme mentionné dans le budget 2018, cela concerne les honoraires selon convention avec Urban Training.
p15 170.3653.01 Subvention FC Etoile-Broye	Ont-ils remboursé leur prêt ?	Non, selon accord le remboursement est de chf 5'000.- par année jusqu'en 2027.
p15 170.3653.02 Soutien tir au pistolet	Pourquoi verse t'on toujours CHF 500.- alors que la commune a pris a sa charge l'assainissement de site ?	C'est une aide à la société qui compte encore plusieurs membres, l'un n'exclut pas l'autre
p15 170.3653.03 Subvention Cédric Althaus	Pourquoi cette subvention ne sera-t-elle plus versée ?	C'est un choix, une seule personne touche ce montant, il faut que cela profite à un maximum de personnes.
p15 171.3145.00 Frais entretien terrain de foot	Pourquoi les frais de réfection sont-ils autant élevés ?	Comme décrit : réparation des filets installés, revue le concept du grillage autour du terrain et installation d'un grillage côté maison de la santé. Terrain déchiré dans un goal. À déduire fonds du sport vaudois 6710. – Participation ACISO : ?
p15 171.3145.03 Entretien du terrain de football	Le montant ne devrait-il pas baisser puisque l'arrosage est maintenant devenu automatique ?	Le temps passé par le service de voirie auparavant n'était pas imputé de manière spécifique sur l'entretien du terrain de football. Aujourd'hui, les frais d'entretien de l'installation d'arrosage automatique sont imputés à ce compte, ce qui peut laisser penser qu'il n'y a pas de baisse de coûts alors qu'en réalité il y a une véritable économie avec la baisse des heures du personnel de voirie.
p15 171.3145.03 Entretien terrain de football	L'entretien du terrain de football est-il fait sur les deux terrains ?	Oui l'entretien est fait sur les 2 terrains

### Questions comptes : 6 Police

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
p41 610.3111.00 Achats matériel et	Les prochaines années, des	Oui, des frais de maintenance de l'ordre 1'500.- sont à prévoir.

licence informatique	dépenses pour la gestion de ce système sont-elles à prévoir ?	
p41 610.3199.00 Frais divers	Des diminutions au budget ont été faites dans les comptes plus haut, mais le compte frais divers a été augmenter, cela ne risquerait-il pas de cacher des dépenses ?	Non, ce risque n'existe pas car il ne s'agit pas des mêmes natures de charges. Le montant a simplement été adapté selon l'effectif des dernières années.
p42 620.3185.00 Support ERP Urbanus	Qu'est-ce le support ERP Urbanus ? Et pourquoi une telle baisse au budget ?	Il s'agit du support sur les programmes informatiques de notre système Urbanus pour le contrôle des habitants. Le montant a été adapté au réel des années précédentes.
p42 620.4312.00 Émoluments contrôle des habitants	Comment justifiez-vous une telle baisse par rapport à 2021 ?	Moins de demande de la part de la population (moins de déménagement). Adaptation selon le réel 2020.
p43 660 Protection civile	Une baisse générale des charges est visible, nous pouvons donc penser que le bâtiment sera moins utilisé, ou les frais adaptés à leur juste utilisation ? Nous souhaitons avoir un projeté pour 2021.  Où se situent les locaux de la PC ?	Les charges ont été adaptées en fonction des perspectives à fin de l'année et du réel des années précédentes. Situation au 29.07.21 : Effectif : 290 avec 2223 jours d'interventions 1520 jours pour pandémie covid 130 jours engagement situations d'urgence 573 jours cours de répétition Intervention en faveur de la collectivité 0 jours (covid) Sous la salle de gym triple accessible depuis le terrain de basket extérieur et l'entrée principale de la salle.

Pour les comptes xxx.3101.00, nous constatons une baisse de tous les budgets, cela est-il lié à la numérisation des fichiers au sein de la Commune ?

**Réponse municipale :** En partie oui. L'optimisation des imprimantes ainsi que l'automatisation de certaines tâches (saisie des amendes d'ordre par exemple) participent également à cette baisse.

## CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres vous prie d'accepter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

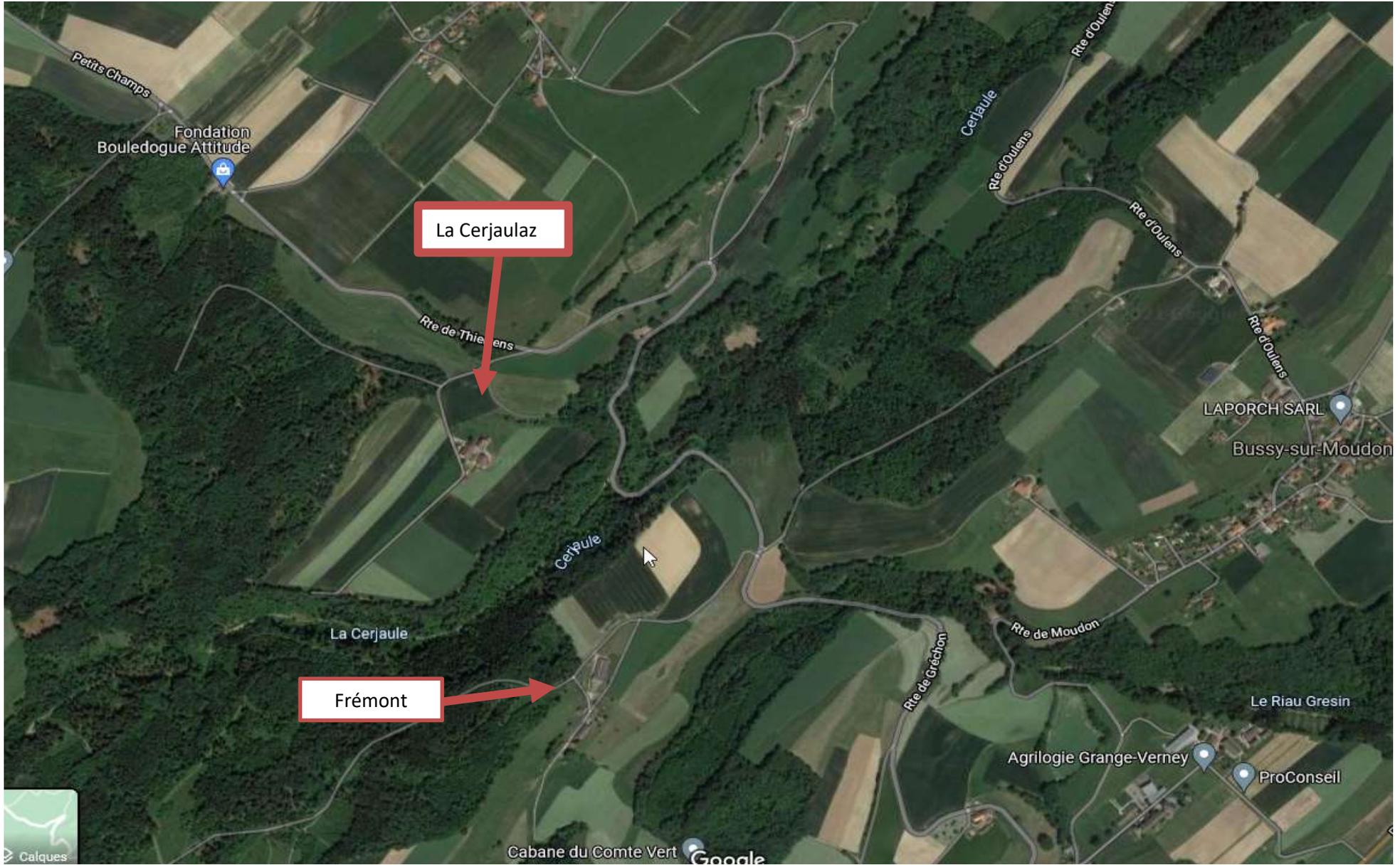
- vu le préavis municipal No 05/21,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- adopte tel que présenté le budget 2022 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 50'360.90,
- prend acte du plan des investissements pour la période 2022-2026.

**Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport :** M. Simon Benjamin

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 23 novembre:** Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre & Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Faqi, Jakup Isufi, Julien Pittet & Simon Benjamin

Moudon, le 23 novembre 2021

Simon Benjamin, rapporteur



La Cerjaulaz

Frémont



Planche-Signal

Beaugard

Chalabruz

Cornier

Tél. : 021 316 89 72  
E-mail : gerald.persiali@vd.ch

N réf. : gpi / 210360

Lausanne, le 20 octobre 2021

**Loi sur la mobilité et les transports publics (LMTP ; BLV 740.21)**

**Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2021 selon répartition définitive, hors effets du coronavirus**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En vertu des articles 14 à 16 de la LMTP, la répartition du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional, ainsi que la participation financière à charge des bassins et des communes y relative ont été établies de manière définitive pour l'exercice 2021, hors effets du coronavirus.

La situation par rapport à notre information budgétaire du 27 juillet 2020 est la suivante pour les bassins de transport :

<b>Participation des Communes (net, en mio CHF)</b>	1 Nord vaudois - Vallée de Joux	2 Broye	3 Nyon - Rolle - Aubonne	4 Morges - Cossonay	5 Lausanne - Echallens - Oron	6 Riviera - Pays d'Enhaut	7 Chablais	<b>Total</b>
Répartition définitive 2021	9.01	3.63	5.97	6.91	25.61	9.85	5.02	<b>66.00</b>
Information budgétaire 2021	9.03	3.68	5.90	6.67	25.20	10.20	4.81	<b>65.48</b>
	-0.01	-0.05	0.07	0.24	0.41	-0.35	0.21	<b>0.52</b>
Répartition définitive 2020	9.07	3.70	5.72	6.64	22.30	9.55	4.48	<b>61.47</b>
	-0.06	-0.06	0.24	0.27	3.31	0.29	0.54	<b>4.53</b>

À cet effet, nous vous faisons parvenir ce jour, par courrier électronique, les documents suivants :

- Détail par ligne de transport des indemnités à charge de chaque bassin ;
- Répartition entre communes de la participation à charge de chaque bassin.

Les fusions de communes effectives pour l'année 2021 ont été prises en considération.

Toutes ces informations seront bientôt disponibles sur le site de l'administration cantonale, à l'adresse suivante : <http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/courrier-circulaire>

*Contribution financière pour les lignes de trafic régional : participation des communes pour l'exercice 2021 selon répartition définitive, hors effets du coronavirus*

**Informations relatives aux effets de la pandémie de coronavirus sur les offres des entreprises de transport**

Selon le décompte quasi définitif, les pertes nettes du trafic régional à financer par les collectivités publiques vaudoises, donc après utilisation des réserves spécifiques des entreprises, s'élèvent à près de 16 millions de francs pour l'année 2020, soit environ 4,8 millions à charge des communes. Toutefois, par décret du Grand Conseil du 16 mars 2021 accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le coronavirus durant l'année 2020 (BLV 740.21.160321.1), le Canton renonce à faire participer les communes aux subventions supplémentaires allouées dans le cadre de la couverture des pertes extraordinaires du trafic régional pour l'année 2020.

Pour l'année 2021, la présente répartition a été établie sur la base des conventions d'offre conclues avec les entreprises de transport, lesquelles ne tiennent pas compte des conséquences financières du coronavirus sur les transports publics. Ces dernières ne seront connues que l'année prochaine au moment du bouclage des comptes des entreprises de transport pour l'année 2021 ; dès lors, la part communale aux pertes du trafic régional sera facturée en 2022. La prise en charge des conséquences financières du coronavirus sur les transports publics dans le canton de Vaud fera l'objet d'une communication ultérieure.

De plus amples informations sur les écarts par bassins de transport sont disponibles dans le courrier électronique mentionné en début de courrier. Le cas échéant, le soussigné à droite se tient à votre disposition pour tout complément spécifique à votre commune.

**Voie de recours : article 16, alinéa 2 LMTP**

La présente communication relative à la participation des communes pour l'exercice 2021 relève d'une décision, qui peut faire l'objet d'une réclamation par écrit et motivée dans les 30 jours dès sa notification, conformément à l'alinéa 2 de l'article 16 de la LMTP. Au terme de ce délai, la présente répartition sera considérée comme définitive et exécutoire. La facture à charge de votre commune vous sera transmise dans le courant du mois de décembre 2021 par courrier postal.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Jean-Charles Lagniaz  
Chef de division



Gérald Persiali  
Responsable gestion financière  
et controlling

**Copies :**

- Préfectures de district (courriel)
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (courriel)
- Union des communes vaudoises (courriel)
- Association des communes vaudoises (courriel)
- DGMR : pyg, jlz (courriel)

**Bassin: 2 - Broye**

**Phase compte**

N° Ligne	Ligne de transport	Mandat de prestation	Part CH	Part VD	Solde exercice précédent	Suppléments VD	Part VD finale	Charges financières	Montant communes brut	Remboursement communes LTP90	Part ligne bassin	Montant communes net (*)
10.062	Epalinges - Mézières VD - Moudon	1'545'922	726'583	819'339	0	0	819'339	0	245'802	0	0.26	63'908
10.383	Montpreveyres - Mézières - Carrouge - Vucherens - Syens	629'114	295'684	333'430	0	0	333'430	0	100'029	0	0.26	26'008
10.428	Echallens - Thierrens	514'753	241'934	272'819	0	0	272'819	0	81'846	0	0.49	40'104
10.430	Thierrens - Bercher - Bioley-Magnoux - Donneloye	265'576	124'821	140'755	0	0	140'755	0	42'227	0	0.15	6'334
10.435	Thierrens - Epalinges	962'412	452'334	510'078	0	0	510'078	0	153'024	0	0.25	38'256
10.440	Echallens - Moudon	940'871	442'209	498'662	0	0	498'662	0	149'598	0	0.32	47'872
10.445	Moudon - Villars-le-Comte - Lucens	235'611	110'737	124'874	0	0	124'874	0	37'462	0	1.0	37'462
10.475	Lucens - Chesalles - Moudon	636'429	299'122	337'307	0	0	337'307	0	101'192	0	1.0	101'192
10.650	Yverdon-les-Bains - Yvonand - Démoret - Granges-près-Marnand	1'324'467	622'499	701'968	0	0	701'968	0	210'590	0	0.18	37'906
10.660	Yverdon-les-Bains - Thierrens - Moudon	1'177'908	553'617	624'291	0	0	624'291	0	187'287	0	0.4	74'915
10.661	Yverdon-les-Bains - Donneloye - Démoret - Thierrens	452'300	212'581	239'719	0	0	239'719	0	71'916	0	0.2	14'383
10.982	PubliCar Yverdon (Zone 2)	46'517	0	46'517	0	0	46'517	0	13'955	0	0.1	1'396
10.983	PubliCar Echallens (Zone 3)	117'579	0	117'579	0	0	117'579	0	35'274	0	0.03	1'058
10.984	PubliCar Thierrens (Zone 4)	273'188	0	273'188	0	0	273'188	0	81'956	0	0.7	57'369
10.985	Publicar Oron (Zone 5)	35'599	0	35'599	0	0	35'599	0	10'680	0	0.17	1'816

(\*) Note : part des communes = [("Part VD finale" x 30%) + "Charges financières" - "Remboursement communes LTP90"] x "Taux de participation de la ligne dans le bassin"

**Bassin: 2 - Broye**

**Phase compte**

N° Ligne	Ligne de transport	Mandat de prestation	Part CH	Part VD	Solde exercice précédent	Suppléments VD	Part VD finale	Charges financières	Montant communes brut	Remboursement communes LTP90	Part ligne bassin	Montant communes net (*)
20.430	Avry - Rosé - Sédeilles - Villarimboud - Villaz-St-Pierre - Romont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.0	0
20.460	Romont FR - Villaz-St-Pierre - Sédeilles - Rosé - Avry Centre	26'422	12'418	14'004	0	0	14'004	0	4'201	0	1.0	4'201
20.462	Romont FR - Sédeilles - Rosé - Avry Centre	58'607	27'545	31'062	0	0	31'062	0	9'319	0	1.0	9'319
20.463	Bulle - Romont - Ursy - Palézieux (N24)	6'820	3'206	3'615	0	0	3'615	0	1'084	0	1.0	1'084
20.474	Romont FR - Vauderens - Moudon	96'519	45'364	51'155	0	0	51'155	0	15'347	0	1.0	15'347
20.478	Romont FR - Hennens - Lucens	241'746	113'620	128'125	0	0	128'125	0	38'438	0	1.0	38'438
20.530	Kerzers - Sugiez - Lugnorre	32'253	15'159	17'094	0	0	17'094	0	5'128	0	1.0	5'128
20.535	Avenches - Salavaux - Cudrefin - Ins	643'993	302'677	341'316	0	-7'357	333'959	0	100'188	0	1.0	100'188
20.538	(Avenches -) Salavaux - Mur	277'458	130'405	147'053	0	0	147'053	0	44'116	0	1.0	44'116
20.540	Avenches - Villars-le-Grand - Cudrefin	610'497	286'934	323'563	0	0	323'563	0	97'069	0	1.0	97'069
20.541	Fribourg - Courtepin - Avenches - Gletterens (N14)	8'240	3'873	4'367	0	0	4'367	0	1'310	0	1.0	1'310
20.544	Fribourg - Avenches - Domdidier - Gletterens	263'656	123'918	139'738	0	0	139'738	0	41'921	0	1.0	41'921
20.552	Estavayer-le-Lac - Cugy FR - Combremont-le-Grand	120'444	56'609	63'835	0	0	63'835	0	19'151	0	1.0	19'151
20.555	Estavayer-le-Lac - Murist - Vuissens	110'780	52'066	58'713	0	0	58'713	0	17'614	0	1.0	17'614
20.556	Villarepos - Domdidier - Gletterens - Rueyres-les-Prés	312'199	146'734	165'466	0	0	165'466	0	49'640	0	1.0	49'640

(\*) Note : part des communes = [("Part VD finale" x 30%) + "Charges financières" - "Remboursement communes LTP90"] x "Taux de participation de la ligne dans le bassin"

**Bassin: 2 - Broye**

**Phase compte**

N° Ligne	Ligne de transport	Mandat de prestation	Part CH	Part VD	Solde exercice précédent	Suppléments VD	Part VD finale	Charges financières	Montant communes brut	Remboursement communes LTP90	Part ligne bassin	Montant communes net (*)
20.559	Fribourg - Payerne - Estavayer-le-Lac (N13)	12'354	5'807	6'548	0	0	6'548	0	1'964	0	1.0	1'964
20.560	Payerne - Grandcour - Chevroux	255'614	120'139	135'476	0	0	135'476	0	40'643	0	1.0	40'643
20.561	Romont FR - Sédeilles - Payerne	586'758	275'776	310'982	0	0	310'982	0	93'295	0	1.0	93'295
20.562	Payerne - Combremont-le-Petit - Thierrens	472'516	222'082	250'433	0	0	250'433	0	75'130	0	1.0	75'130
20.564	Granges-près-Marnand - Trey / Henniez - Seigneux - Sédeilles	224'209	105'378	118'831	0	0	118'831	0	35'649	0	1.0	35'649
20.565	Lucens - Granges-près-Marnand - Estavayer-le-Lac	146'090	68'663	77'428	0	0	77'428	0	23'228	0	1.0	23'228
251.001	Lausanne - Palézieux - Payerne - Murten/Morat - Kerzers (RER 9 - 1122)	7'963'396	3'742'796	4'220'600	0	0	4'220'600	0	1'266'180	0	0.58	734'384
251.012	Palézieux - Payerne (-Avenches) (RER 8 - 1126)	2'766'317	1'300'169	1'466'148	0	0	1'466'148	0	439'844	0	0.79	347'477
252	Yverdon - Payerne - Fribourg (S30 - 1254)	4'517'026	2'123'002	2'394'024	0	0	2'394'024	0	718'207	0	0.32	229'826
305.021	Payerne - Murten/Morat (-Kerzers - Bern) (S5 accéléré)	453'388	213'092	240'296	-8'776	0	231'520	0	69'456	0	1.0	69'456
32101	Lignes touristiques (desserte de base)	397'446	0	397'446	-525	0	396'921	0	119'076	2'029	0.5	58'524
32103	Desserte ponctuelle par le bateau vapeur "Neuchâtel"	14'356	0	14'356	271	0	14'627	0	4'388	0	0.5	2'194
32104	Desserte complémentaire Chevroux	7'790	0	7'790	7'710	0	15'500	0	4'650	0	1.0	4'650
32111	Débarcadère Chevroux	0	0	0	0	0	0	99'300	99'300	0	1.0	99'300
903	Communauté tarifaire Mobilis	1'271'022	0	1'271'022	-52'542	0	1'218'480	0	365'544	0	0.057	20'836
905.02	RER Vaud - Etudes 2e étape - Broye	0	0	0	0	0	0	91'246	91'246	0	1.0	91'246

(\*) Note : part des communes = [(("Part VD finale" x 30%) + "Charges financières" - "Remboursement communes LTP90"] x "Taux de participation de la ligne dans le bassin"

**Bassin: 2 - Broye**

**Phase compte**

N° Ligne	Ligne de transport	Mandat de prestation	Part CH	Part VD	Solde exercice précédent	Suppléments VD	Part VD finale	Charges financières	Montant communes brut	Remboursement communes LTP90	Part ligne bassin	Montant communes net (*)
912	Etudes programme cantonal Rail 2050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.073	0
FIF	Fonds d'infrastructure ferroviaire - Participation cantonale VD	34'707'640	0	34'707'640	-1'715'280	0	32'992'360	0	9'897'708	0	0.072	712'635
		<b>65'763'804</b>	<b>13'579'553</b>	<b>52'184'251</b>	<b>-1'769'142</b>	<b>-7'357</b>	<b>50'407'752</b>	<b>190'546</b>	<b>15'312'871</b>	<b>2'029</b>		<b>3'634'942</b>

(\*) Note : part des communes = [("Part VD finale" x 30%) + "Charges financières" - "Remboursement communes LTP90"] x "Taux de participation de la ligne dans le bassin"

**Bassin: 2 - Broye**

Répartition de la part des communes selon les articles 14 à 16 de la LMTP  
Le montant à charge de votre commune vous sera facturé dans les 30 jours, nonobstant recours

**Part des communes: 3'634'941.60**

N° OFS	Nom commune	Population	Qualité desserte	Montant réparti
5451	AVENCHES	4'482	1.0	407'976.55
5456	CUDREFIN	1'780	0.6	97'215.30
5458	FAOUG	881	1.0	80'193.50
5464	VULLY-LES-LACS	3'360	0.6	183'507.50
5661	BOULENS	369	0.4	13'435.35
5663	BUSSY-SUR-MOUDON	219	0.4	7'973.85
5665	CHAVANNES-SUR-MOUDON	223	0.4	8'119.50
5669	CURTILLES	301	0.8	21'918.95
5671	DOMPIERRE (VAUD)	245	0.4	8'920.50
5673	HERMENCHES	384	0.4	13'981.55
5674	LOVATENS	142	0.4	5'170.25
5675	LUCENS	4'309	1.0	392'229.10
5678	MOUDON	6'109	1.0	556'075.10
5683	PREVONLOUP	202	0.4	7'354.85
5684	ROSSENGES	84	0.4	3'058.45
5688	SYENS	156	0.6	8'520.00
5690	VILLARS-LE-COMTE	120	0.4	4'369.25
5692	VUCHERENS	617	0.6	33'697.65
5693	MONTANAIRE	2'782	0.6	151'939.85
5812	CHAMPTAUROZ	144	0.4	5'243.05
5813	CHEVROUX	495	0.6	27'034.60
5816	CORCELLES-PRES-PAYERNE	2'681	1.0	244'039.50
5817	GRANDCOUR	967	0.4	35'208.70
5819	HENNIEZ	396	1.0	36'046.10
5821	MISSY	368	0.4	13'398.95
5822	PAYERNE	10'108	1.0	920'086.30
5827	TREY	302	0.4	10'995.90
5828	TREYTORRENS (PAYERNE)	114	0.4	4'150.75
5830	VILLARZEL	477	0.6	26'051.50
5831	VALBROYE	3'373	1.0	307'029.20
<b>Total:</b>				<b>3'634'941.60</b>